

**Arrêté n° 2010- 001 DPPRS fixant la composition nominative de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1432-4 et D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
Vu l'instruction ministérielle en date du 20 avril 2010, relative à la mise en place de la CRSA ;
Sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition nominative de la formation plénière de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Picardie, membres avec voix délibérative, conformément à l'article D1432-28 du code de la santé publique, est arrêtée comme suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales:

a) Au titre des conseillers régionaux :

- Monsieur **Claude GEWERC**, Président du Conseil Régional,
ou son suppléant, Monsieur **Nicolas DUMONT**, conseiller régional
- Madame **Mireille TIQUET**, conseillère régionale,
ou sa suppléante, Madame **Béatrice LEJEUNE**, conseillère régionale
- Monsieur **François VEILLERETTE**, conseiller régional,
ou sa suppléante, Madame **Michèle CAHU**, conseillère régionale

b) Au titre des présidents des conseils généraux

- Monsieur **Yves DAUDIGNY**, Président du Conseil Général de l'Aisne,
ou son suppléant, Monsieur **Michel POTELET**, conseiller général de l'Aisne
- Monsieur **Yves ROME**, Président du Conseil Général de l'Oise,
ou son suppléant, Monsieur **Gérard AUGER**, conseiller général de l'Oise

- Monsieur **Christian MANABLE**, Président du Conseil Général de la Somme,
ou sa suppléante, Madame **Isabelle DEMAISON**, Vice-présidente du Conseil Général
de la Somme

c) Au titre des représentants des groupements de communes :

- Monsieur **Henri BROSSIER**, Président de la Communauté de Communes de la
Thiérarche du Centre,
ou son suppléant, Monsieur **Jean-Paul BODSON**
- Monsieur **Gilles DEMAILLY**, Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens
Métropole,
ou son suppléant, Monsieur **Francis LEC**
- Madame **Caroline CAYEUX**, Présidente de la Communauté d'Agglomération du
Beauvaisis
ou son suppléant, Monsieur **Philippe TOPIN**

d) Au titre des représentants des communes :

- En cours de désignation

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :

- Madame **Anne-Marie MENNEMAR**, Association Entraide aux malades de Myofasciite
à macrophages (E3M),
ou sa suppléante, Madame **Stéphanie PARET**, Déléguée Régionale de l'Alliance
Maladies rares Picardie et présidente ABQTL
- Monsieur **Jacques MOPIN**, Président d'UFC Que Choisir de l'Oise,
ou son suppléant, Monsieur **Christian CHOAIN**, Président du Comité de l'Aisne de la
Ligue contre le cancer
- Monsieur **Jean-Claude MARION**, Animateur Régional de France Parkinson,
ou sa suppléante, Madame **Elisabeth DEWAELE**, Directrice Régionale de
l'Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Madame **Monique FAURE**, Présidente de l'Association Entraide aux Malades et
Traumatisés Crâniens (AEMTC),
ou sa suppléante, Madame **Michèle LE ROY**, Secrétaire Générale de l'Association
des Insuffisants Respiratoires (comité ADEP Picardie)
- Monsieur **Henri BARBIER**, Président du CISS PIC,
ou sa suppléante, Madame **Marie-Christine PHILBERT**, administratrice du CISS PIC

- Madame **Martine BOUTANTIN**, Administratrice de l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) de Picardie,
ou sa suppléante, Madame **Christiane FELLER**, Vice-présidente de France Alzheimer Oise
- Monsieur **Frédéric LANCEL**, Délégué AIDES, Nord-Pas-de-Calais, Picardie,
ou son suppléant, Monsieur **René LEROY**, Président de l'Association Jalmalv Somme.
- Monsieur **Hervé LE HENAFF**, Président de l'Association Française des Diabétiques (AFD Picardie),
ou son suppléant, Monsieur **Gérard DESSEAUX**, Secrétaire Général Adjoint de l'AIR Picardie (Association des Insuffisants Rénaux de Picardie)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :

- Monsieur **Robert GUERLIN**, Vice-président de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux,
ou son suppléant, Monsieur **Jean-Pierre HARBERS**, Président de l'Union Territoriale des Retraités CFDT de la Somme
- Monsieur **Christian NAVWYNCK**, membre du Groupement des Artisans et Commerçants Retraités de l'Oise (GACRO),
ou son suppléant, Monsieur **Roland DORE**, membre de la Fédération Nationale des Associations des retraités de l'Artisanat
- Monsieur **Pierre DURBIN**, membre de l'association des Retraités FO de l'Oise,
ou son suppléant, Monsieur **Jacques ESTIENNE**, secrétaire de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
- Monsieur **Jean-Paul MENOT** de l'Union Départementale des Retraités CFE-CGC de l'Aisne,
ou sa suppléante, Madame **Nelly GOUJON**, de l'Union Départementale des Retraités CGT de l'Aisne

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

- Monsieur **Alain COUDRE**, représentant de l'Association des Paralysés de France de Picardie,
ou sa suppléante, Madame **Emmanuelle DORE**, membre du GIHP Abrachekor
- Madame **Marie-Christine LEGROS**, présidente de l'URAPEI Picardie,
ou sa suppléante, Madame **Noëlle DELEBASSEE**, présidente de l'Association AUTISME PICARDIE 80
- Monsieur **Jean-Marc KRUS**, président de l'ADEPEDA 02 (ANPEDA),
ou son suppléant, Monsieur **Pierre COZE**, président de l'Association pour les adultes et jeunes handicapés (APAJH 80)
- Monsieur **Pascal SELLIER**, Président de l'Association Française des Traumatisés Crâniens Picardie (AFTC),
ou son suppléant, Monsieur **Silvio ADRIANI**, chargé de mission au FNATH

Collège 3 : Représentants des conférences de territoire (cf. article L. 1434-17) :

- Désignation reportée dans l'attente de la mise en place des conférences de territoires.

Collège 4 : Partenaires sociaux :

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur **Philippe THEVENIAUD**, Président de l'union régionale de la CFTC PICARDIE,
ou son suppléant, Madame **Béatrice CORDIER**
- Monsieur **Guy BRUET**, Président de l'Union Régionale CFE-CGC PICARDIE,
ou son suppléant, Monsieur **Jean-Luc GENDRE**
- Madame **Annie NOEL**, secrétaire générale adjointe de la CFDT,
ou sa suppléante, Madame **Marie-Claire MATTEONI**
- Madame **Fanny SCHOTTER**, membre du comité régional de la CGT,

ou son suppléant, Monsieur **Alain BAUDUIN**

- Monsieur **Jacques GAVOIS**, membre de l'union régionale Force Ouvrière,
ou son suppléant, Monsieur **Olivier BRENAGET**

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Monsieur **Jacques VEZIER**, membre de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- Monsieur **Alain MERCIER**, membre du MEDEF,
ou son suppléant, Monsieur **Stephan DE BUTLER**
- Monsieur **Gérard WALLET**, membre de l'union professionnelle artisanale régionale (UPAR),
ou sa suppléante, Madame **Brigitte DENAMPS CAZIER**

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- Monsieur **Jean-François DEMIAUTTE**, président régional de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales),
ou son suppléant, Monsieur **Auguste LECREPS**, président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Picardie

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Monsieur **Antoine NIAY**, Chambre régionale de l'Agriculture de Picardie,
ou sa suppléante, Madame **Danièle DEPIERRE**, Chambre régionale de l'Agriculture de Picardie

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Monsieur **Jean-Paul HENRY**, Trésorier de la FNARS PICARDIE (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale),

ou son suppléant, Monsieur **Yannick LENQUETTE**, Directeur Général du SAMPS (Service d'Actions Médico-Psycho-Sociales)

- Monsieur **Thierry FAUVEAUX**, Directeur Régional Adjoint Nord-Ouest de la Croix Rouge Française,
ou son suppléant, Monsieur **Dominique CARPENTIER**, Président du GRIEP (Groupement Régional de l'insertion par l'Economie en Picardie)

b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

- Monsieur **Jean-Luc VASSAUX**, Administrateur CRAM Nord Picardie,
ou son suppléant, Monsieur **Joseph DEBRAY**, Administrateur CRAM Nord Picardie
- Monsieur **Henri-Pierre RADONDY**, Directeur Général CRAM Nord Picardie,
ou son suppléant, Monsieur **André-Marie LOOCK**, Sous-directeur CRAM Nord Picardie

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales :

- En cours de désignation

d) Au titre du représentant de la mutualité française :

- Monsieur **Eric CHAILLOU**, Membre de l'Union Territoriale de la Mutualité Française,
ou son suppléant, Monsieur **Alain FENDT**, Administrateur Union Régionale de Picardie

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire :

- Monsieur le docteur **André REIMERINGER**, conseiller technique du Recteur de l'Académie d'Amiens,
ou sa suppléante, Madame le docteur **Marie-Françoise PREVOT**, conseillère technique et responsable départemental de l'Inspection Académique de l'Aisne
- Madame **Corinne MAINCENT**, Conseiller Technique du Recteur de l'Académie d'Amiens,

ou sa suppléante, Madame **Anne-Marie LEULIER**, conseillère technique du service social du Rectorat de l'académie d'Amiens

b) Au titre des représentants des services de santé au travail :

- Monsieur **Francis DESERABLE**, Directeur de l'ASMIS, ou son suppléant, Monsieur **Alain LEVY**, Délégué Général à la MEDISIS (Maison des Entreprises et de la Formation)
- Madame le docteur **Carole PILA**, Médecin du Travail, Médecine du Travail de l'Aisne ou son suppléant, Monsieur le docteur **Gérard ARASKIEWIRZ**, Médecin du Travail, GASBTP

c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

- Madame le docteur **Elisabeth LE GALLO**, Responsable de la Mission Prévention, Chef du Service de la PMI au Conseil Général de la Somme, ou Monsieur le docteur **Dominique BAROT**, Médecin cadre technique de la prévention médico-sociale au Conseil Général de la Somme
- Madame **Catherine HUETTE**, Cadre technique prévention prénatale au Conseil Général de la Somme, ou sa suppléante, Madame le docteur **Nathalie VAN WYMEERSCH**, cadre technique PMI.

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale

- Monsieur le docteur **Alain BERCHE**, Président de l'OPHS (Office Privé d'Hygiène Sociale), ou son suppléant, Monsieur **Jean-Luc WATEAU**, Président d'Aisne PREVENTIS
- Monsieur le Monsieur le professeur **Gérard DUBOIS**, Président de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) de Picardie, ou son suppléant, Monsieur le professeur **Jean Daniel LALAU**, Président du réseau picard pour la prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de l'association E-PI-CURE

e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

- Monsieur **Alain TRUGEON**, Directeur, OR2S (Observatoire régional de la santé et du social de Picardie),
ou son suppléant, Monsieur le professeur **Olivier GANRY**, Président du Registre du Cancer et de la Société picarde de santé publique

f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (cf. article L. 141-1 du code de l'environnement) :

- Monsieur **François CREPIN**, directeur de la Fédération des Chasseurs de la Somme,
ou son suppléant, Monsieur **Thierry DELEFOSSE**, Fédération des Chasseurs de la Somme.

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements publics de santé :

- Monsieur le professeur **Michel SLAMA**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Jean-Marie LE BORGNE**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Laon
- Monsieur le docteur **Daniel VALET**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Beauvais,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Georges DIAB**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Noyon
- Madame **Catherine LAMBALLAIS**, Directrice de l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne,
ou son suppléant, Monsieur **François GAUTHIEZ**, Directeur du Centre Hospitalier de Saint Quentin
- Madame **Brigitte DUVAL**, Directrice du Centre Hospitalier de Compiègne,
ou son suppléant, Monsieur **Frédéric BOIRON**, Directeur du Centre Hospitalier de Beauvais

- Monsieur **Philippe DOMY**, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
ou son suppléant, Monsieur **Philippe BOUCEY**, Directeur du Centre Hospitalier de Clermont

b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif :

- Monsieur **Vincent VESSELLE**, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée de PICARDIE, Directeur de la Polyclinique Saint Come de Compiègne,
ou son suppléant, Monsieur **Gilles VORMELKER**, FHP PICARDIE, Directeur de la Polyclinique Saint Claude de Saint Quentin
- Monsieur le docteur **Yves BACHELET**, Président de la Conférence Régionale des Présidents de Conférence Médicale de l'Hospitalisation Privée de Picardie,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Jean BOCHET**, Président de la Conférence Médicale d'établissement de la Polyclinique Saint Claude de Saint Quentin, Vice-Président de la Conférence Régionale des Présidents de Conférence Médicale de l'Hospitalisation Privée de Picardie

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :

- Monsieur **Cédric BOUTONNET**, Délégué Régional de la FEHAP,
ou son suppléant, Monsieur **Thierry GUERIN**, FEHAP, Directeur du Centre Le Belloy
- Monsieur le docteur **François ZANASKA**, Président de la Conférence Médicale d'Etablissement du Centre Médico-Chirurgical des Jockeys,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Jean-François BOUTELEUX**, FEHAP, Président de la Conférence Médicale d'Etablissement de Villiers Saint Denis

d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- Monsieur **Denis LARDE**, Directeur de Soins Service,
ou son suppléant, Monsieur **Aymeric BOURBION**, Directeur du GCS HADOS

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- Monsieur **Jean-Luc DARGUESSE**, Vice-Président du GEPSO,
ou son suppléant, Monsieur **Michel GARANT**, Directeur du GEPSO

- Monsieur **Dominique SCHAEFFER**, Délégué Régional de la FEGAPEI, Directeur Général ADAPEI de la Somme,
ou son suppléant, Monsieur **Hubert SAINT POL**, Président de l'ADAPEI 80
- Madame **Séverine DUPONT-DARRAS**, Conseillère Technique, URIOPSS Picardie,
ou son suppléant, Monsieur **Guy DANDEL**, Directeur Général de La Nouvelle Forge
- Madame **Maryvonne JOUY**, Vice-Présidente de l'UNAFAM 80,
ou son suppléant, Monsieur **Jean-Claude CARGNELUTTI**, Président de PEEP 60

f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- Monsieur **Christel ROUSSEL**, SYNERPA,
ou son suppléant, Monsieur **Christian CLAIRE**, Délégué Départemental de la Somme,
SYNERPA
- Madame **Fabienne HEULIN**, GEPSO, Chargée de mission Ville d'Amiens, pour les EHPAD,
ou sa suppléante, Madame **Corinne MADUREL**, Directrice de l'EHPAD de Bray sur Somme et Fouilloy
- Monsieur **Jean-Luc HAMIACHE**, Vice-Président de l'URIOPSS PICARDIE, Délégué FEHAP, Directeur Général de la Compassion,
ou son suppléant, Monsieur **Patrick LAROSE**, Directeur, Hôpital Local de Granvillers et EHPAD de Marseille-en-Beauvaisis
- Madame **Louise WIART**, Conseillère Technique, URIOPSS PICARDIE,
ou son suppléant, Monsieur **Pascal LATAIX**, Directeur de la maison de retraite ORPEA

g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- Monsieur **Thibault D'AMECOURT**, Directeur Régional de l'URIOPSS PICARDIE
ou sa suppléante, Madame **Florence LIGIER**, Directrice de l'ADARS, Déléguée Départementale de la FNARS

h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

- Monsieur le docteur **Benjamin CAZE**, responsable de la Maison de Santé de FLESSELLES,
- ou son suppléant, Monsieur le docteur **Pierre FORTANE**, membre de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS)

i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

- Monsieur le docteur **Philippe DESCOMBES**, Administrateur du Réseau Régional de Cancérologie de Picardie (ONCOPIC),
ou son suppléant, Monsieur le Docteur **Christophe GAUTARD**, Président du réseau CECILIA

j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

- Monsieur le docteur **Luc GUIHENEUF**, Président de l'association ARL80,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Benoît CABANEL**, Président de l'association AM2L

k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

- Madame le docteur **Christine AMMIRATI**, Chef de service, coordonnateur pôle SAMU-urgences au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Gérard MEYER**, Chef du service des urgences du Centre Hospitalier de Creil

l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires

- Monsieur **Pierre-Yves VANSTAVEL**, Gérant de CREIL AMBULANCES,
ou son suppléant, Monsieur **Jacky QUEQUET**, Gérant des AMBULANCES REGIONALES D'ALBERT

m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours

- Monsieur le Colonel **Marc DEHEDIN**, Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme,

ou son suppléant, Monsieur le Colonel **Gilles GREGOIRE**, Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise

n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

- Madame le docteur **Pascale AVOT**, Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers / Centre Hospitalier Laennec de Creil,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Olivier BOITARD**, CPH / Centre Hospitalier Intercommunal de CLERMONT

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

- Monsieur le docteur **Eric ALEXANDRE**, Président du Syndicat des Chirurgiens dentistes de la Somme (CNSD),
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Olivier LEROY**, Président UJCD Picardie
- Madame **Cécile GAFFET**, Pharmacienne, Syndicat des Pharmaciens de la Somme (FSPF),
ou son suppléant, Monsieur **Jean-Claude THOMAS**, Pharmacien (FSPF)
- Monsieur le docteur **Yves SIERZCHULA**, URML de Picardie, Président Section Spécialistes,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **Christian LELARGE**, URML de Picardie
- Monsieur le docteur **Richard CASSE**, URML de Picardie, Président Section Généralistes,
ou son suppléant, Monsieur le docteur **José CUCHEVAL**, URML de Picardie, Vice-Président Section Généralistes
- Madame **Isabelle BRILLET**, Infirmière, Fédération Nationale des Infirmiers (FNI),
ou son suppléant, Monsieur **Franck PEREZ**, Infirmier, Convergence Infirmière
- Madame **Sylvie DESALEUX**, Masseur kinésithérapeute, Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR),
ou son suppléant, Monsieur **Frédéric DUBOIS**, Masseur kinésithérapeute, Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)

p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins :

- Monsieur le docteur **Walter VORHAUER**, Conseiller Régional de l'Ordre des Médecins de Picardie, Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre, ou son suppléant, Monsieur le docteur **Jacques LIENARD**, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Picardie

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région :

- Monsieur **Marc BOCQUILLON**, Président du SAPIR-IMG, ou son suppléant, Monsieur **Sébastien BLANPAIN**, Président de l'Association Professionnelle des Internes

Collège 8 : Personnalités qualifiées :

- Monsieur le professeur **Jean-Pierre CANARELLI**, Président de la Conférence Régionale de la Santé de Picardie
- Monsieur le professeur **Daniel LE GARS**, Doyen de la Faculté de Médecine d'Amiens

ARTICLE 2 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Picardie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région
- Le Président du Conseil économique et social régional
- Les Chefs de Service de l'Etat en Région
 - Le Directeur Régional des Affaires culturelles
 - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt
 - Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - Le Directeur Régional des Finances Publiques
 - Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
 - Le Recteur de l'Académie d'Amiens
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Les Conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général représentés par Monsieur Christian CAUDRON, Conseiller
- La MSA de Picardie représentée par Monsieur Henri ROCOULET, Administrateur
- Le RSI de Picardie représenté par Monsieur Michel CHAMILLARD, Président

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être porté devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Le responsable du département de la démocratie régionale de santé de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens,
le 24 juin 2010.

Le Directeur Général

Christophe JACQUINET

